

Donner un sens au statut de membre associé : l'adhésion du Canada à l'EDIP

Justin Massie | 9 octobre 2026 | ARTICLES



Dans son discours sur l'état de l'Union le 16 septembre 2026, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a proposé d'ouvrir la voie à ce que le Canada devienne le premier « membre associé » de l'Union européenne. Le lendemain, devant le Parlement européen, le Premier ministre canadien Mark Carney a [accueilli favorablement cette ambition](#), tout en précisant que le Canada ne cherchait pas l'adhésion pleine et entière et que tout accord serait [soumis à un vote du Parlement canadien](#). Le contenu de ce statut, qui n'existe pas dans les traités, doit être précisé lors du [Sommet Canada-Union européenne de Montréal](#), les 29 et 30 octobre. L'exercice est d'autant plus délicat que l'initiative émane de la Commission, dont plusieurs États membres contestent, plus ou moins ouvertement, les prérogatives qu'elle s'est arrogées en matière de défense. Sans une démarche associant étroitement les capitales, qui conservent la maîtrise des budgets et des programmes, le statut de membre associé risque de rejoindre la liste des ambitions politiques sans lendemain.

Que devrait contenir le volet défense de l'accord de Montréal ? Mon argument est simple : le statut de membre associé n'aura de sens que s'il donne au Canada accès aux instruments qui structurent désormais la défense européenne, au premier chef le Programme européen pour l'industrie de la défense (EDIP) et ses projets d'intérêt commun. Sans cet accès, le Canada restera un client des industries européennes et un partenaire de circonstance. Avec lui, il peut devenir un coproducteur des capacités que l'Europe finance pour la prochaine décennie, en contrepartie de ce qu'il apporte déjà comme producteur de sécurité. Le statut de membre associé devrait aussi préciser l'association du Canada aux autres volets de la politique de sécurité et de défense commune, des missions et opérations aux projets de la Coopération structurée permanente (CSP), dont il ne rejoint pour l'instant que celui sur la mobilité militaire. Cette analyse se concentre toutefois sur le volet industriel, parce que c'est là où les règles européennes sont les plus contraignantes pour un pays tiers et que le calendrier est le plus pressant.

Cette analyse présente d'abord le contexte qui sous-tend la volonté transatlantique d'un rapprochement canado-européen. Elle examine ensuite le cadre de coopération existant et ses limites, propose cinq domaines de complémentarité entre les approvisionnements militaires à venir et les besoins opérationnels, puis discute des conditions de réussite et des risques de leur mise en œuvre.

Pourquoi un rapprochement maintenant ?

Quatre dynamiques expliquent l'urgence d'approfondir le partenariat stratégique entre le Canada et l'Union européenne et dictent

les priorités de son volet défense. La première est la dégradation rapide de l'environnement de sécurité européen. La campagne russe de sabotage, d'incendies criminels, de cyberattaques et de brouillage, longtemps maintenue sous le seuil de la riposte, gagne en intensité et en audace. En avril, Londres a rendu publique une opération de [surveillance des câbles et des pipelines britanniques](#) par des sous-marins russes spécialisés. En août, un drone chargé d'explosifs a été découvert à l'aéroport de Leipzig, tentative que Berlin a [attribuée au Kremlin](#). Le 17 septembre, devant la Diète, le Premier ministre polonais Donald Tusk a averti, sur la foi de renseignements alliés, que Moscou prépare des [frappes de drones et de missiles](#) contre les pays qui soutiennent l'Ukraine, frappes qui seraient présentées comme « accidentelles » afin de paralyser le recours à l'article 5 de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). La même semaine, l'armée polonaise a récupéré au large de ses côtes un drone russe porteur d'une charge militaire et des chasseurs de l'OTAN ont [abattu un drone au-dessus de la Lituanie](#). La menace glisse ainsi du sabotage vers l'emploi de moyens de plus en plus coercitifs contre le territoire allié. Plusieurs services de renseignement européens estiment même que la Russie serait capable de reconstituer d'ici la fin de la décennie les forces nécessaires à un [affrontement régional avec l'OTAN](#). Dans l'intervalle, Moscou teste les réactions alliées et prend des gages, façonnant l'environnement à son avantage au fil d'un glissement progressif de la contestation vers l'affrontement.

La deuxième dynamique réside dans le désengagement américain, qui prend forme sous nos yeux. Selon [NBC News](#), le Pentagone étudie le retrait d'environ 25 000 militaires, soit près du tiers des quelque 80 000 soldats américains stationnés en Europe. Ce retrait s'ajouterait à la décision du 3 juin concernant [la réduction des forces](#) que les États-Unis mettraient à la disposition de l'OTAN en cas de conflit (avions de combat, ravitailleurs en vol, bâtiments de surface), une baisse qui atteindrait [du tiers à la moitié](#) des moyens prévus. Le Pentagone poursuit l'examen de la posture américaine en Europe, qui devrait aboutir d'ici la fin de l'année. Le sommet de Montréal se tiendra donc alors que les États-Unis retirent des capacités du théâtre européen et que grandit l'incertitude sur leur garantie de sécurité en cas d'agression. Le chancelier allemand Friedrich Merz en a pris acte le 17 septembre en déclarant que l'ère de l'amitié transatlantique inconditionnelle était « [probablement révolue](#) » pour l'avenir prévisible.

La troisième dynamique structurante est le réarmement européen, engagé face à l'impérialisme russe et accéléré par l'incertitude qui pèse sur la garantie de sécurité américaine. Les Alliés se sont engagés à La Haye à consacrer 5 % de leur PIB à la défense et à la sécurité d'ici 2035. L'Union a ouvert, avec le plan [Préparation à l'horizon 2030](#), jusqu'à 800 milliards d'euros de marges budgétaires nationales et 150 milliards d'euros de prêts communs. De plus, elle se dote avec son programme pour l'industrie de la défense et ses projets d'intérêt commun d'une programmation capacitaire propre. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a franchi un pas de plus en proposant un [Conseil européen de sécurité](#), une clause de consultation d'urgence et un instrument consacré au financement de [facilitateurs stratégiques](#). Les négociations du cadre financier pluriannuel 2028-2034 s'inscrivent dans la même logique : la Commission [propose](#) d'y consacrer 131 milliards d'euros à la défense et à l'espace, soit cinq fois plus que dans le cadre actuel, au sein d'un Fonds européen de compétitivité dont la fenêtre défense prendrait la suite de l'EDIP, même si l'ampleur de l'effort reste disputée entre États frugaux et partisans d'un budget commun ambitieux.

Ce réarmement est aussi une politique industrielle, assortie de préférences européennes. Le Programme européen pour l'industrie de la défense (EDIP), [adopté en décembre 2025](#), en est l'expression la plus nette. Pour bénéficier de ses financements, une entreprise doit être établie dans l'Union ou dans un pays de l'Espace économique européen (Norvège, Islande, Liechtenstein), et son autorité de conception doit, en règle générale, y résider. Un pays comme le Canada n'est donc pas exclu, mais cantonné : ses entreprises peuvent fournir jusqu'à 35 % des composants, sans pouvoir être bénéficiaires ni maîtres de la conception. Le paradoxe, [relevé](#) par Anand Sundar, est qu'un système conçu en Europe et comportant 35 % de composants américains est admissible, alors qu'un système entièrement canadien ne l'est pas. La seule exception consentie à ce jour l'a été à l'Ukraine, pour laquelle les États membres ont négocié des dérogations dans l'EDIP comme dans SAFE (Security Action for Europe). C'est ainsi que la préférence européenne se traduit moins par une fermeture du marché que par une hiérarchie des rôles.

La quatrième dynamique structurante est la volonté canadienne de diversifier ses partenariats vers l'Europe sans cesser d'être, pour elle, un producteur de sécurité. La diversification est devenue une nécessité : les négociations commerciales avec Washington [ont échoué en août](#), les droits de douane américains atteignent 50 %, et le président Donald Trump a prévenu qu'il pourrait voir dans l'association du Canada à l'Union un « [acte hostile](#) » justifiant des représailles tarifaires contre l'Europe. Ottawa a posé les jalons du rapprochement avec le [Partenariat de sécurité et de défense](#) de juin 2025, l'accord de participation à SAFE, la Stratégie industrielle de défense (SID) de février 2026 et le choix, en juillet, d'un sous-marin germano-norvégien. Le Canada n'aborde pas pour autant le sommet de Montréal en simple demandeur d'accès au marché. Il commande la brigade multinationale de l'OTAN en Lettonie, forme et équipe les forces ukrainiennes, et représente le [quatrième plus important fournisseur d'aide économique et militaire à l'Ukraine](#). C'est cette double qualité, de client et de contributeur, qui fonde sa prétention à un statut que l'Union n'a encore accordé à personne. Son poids militaire est d'ailleurs [sous-estimé](#) : à 2 % du PIB, son budget de défense ne se classe que derrière ceux de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de la Pologne, et il doit croître fortement d'ici la fin de la décennie.

Un cadre européen auquel le Canada n'accède qu'en partie

Trois instruments européens structurent l'accès industriel des pays tiers, et le Canada n'est admis qu'au premier. SAFE est un

instrument de prêts de 150 milliards d'euros destiné aux achats communs. [Adopté en mai 2025](#), il offre aux États membres des prêts à long terme, adossés au budget de l'Union, pour financer des acquisitions conjointes dans des domaines prioritaires (munitions, défense aérienne, drones, capacités maritimes), assorties d'une règle de contenu qui limite à 35 % la part des composants provenant de pays tiers, sauf accord bilatéral avec le pays concerné. L'[accord bilatéral](#) conclu le 15 juin 2026 autorise les entités et les produits canadiens à participer aux marchés qu'il finance, comme maîtres d'œuvre ou comme sous-traitants. C'est le seul canal juridiquement ouvert aujourd'hui, et il est de court terme, puisque les fonds seront largement engagés d'ici 2030.

Le deuxième instrument est l'EDIP, avec ses projets européens de défense d'intérêt commun (EDPCI). Le règlement (UE) 2025/2643 permet au Conseil de désigner des projets collaboratifs bénéficiant d'un financement dédié et d'une gouvernance propre. La Commission a proposé le 3 juillet une première liste de [cinq projets](#) ouverts aux États membres, à la Norvège et à l'Ukraine, que les ambassadeurs des États membres ont [approuvée le 16 septembre](#) en vue d'une adoption formelle par le Conseil le 28 septembre. Les pays de l'Espace économique européen (EEE) associés au programme peuvent y participer sans droit de vote. Or, le Canada n'a pas ce statut, et l'accord SAFE ne s'y étend pas.

Le troisième, l'Instrument européen pour les facilitateurs stratégiques, a été annoncé dans le [discours sur l'état de l'Union du 16 septembre](#). Il vise la défense aérienne et antimissile, le transport stratégique, le ravitaillement en vol, l'espace et le cyber, en alignement avec l'OTAN. Il n'a pour l'instant [ni enveloppe, ni base juridique, ni calendrier](#). Le Canada aurait pourtant beaucoup à y apporter : il a commandé [neuf ravitailleurs CC-330 Husky](#) et négocie l'achat de [six avions d'alerte avancée GlobalEye](#) de Saab, le système que la France et l'OTAN viennent de [retenir](#) pour remplacer leurs AWACS. Sa clause d'accès des pays tiers reste à écrire, ce qui représente une occasion à saisir. Le calendrier législatif rend en effet peu probable une révision des conditions d'accès aux instruments existants avant la fin de la législature. C'est dans les initiatives qui ne sont pas encore lancées que de nouvelles règles d'association peuvent encore être inscrites.

À ces instruments s'ajoute le [Conseil européen de sécurité](#), proposé comme format de dirigeants incluant le Canada, la Norvège, l'Ukraine et le Royaume-Uni, et assorti d'une clause de consultation d'urgence. Ce format donnerait ainsi au Canada une voix au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Conjugué à un accès aux programmes européens de défense, ce statut politique donnerait corps à l'idée lancée à Strasbourg.

Associer le Canada à l'EDIP

Pour approfondir la coopération canado-européenne, il est impératif de faire de l'association du Canada à l'EDIP le contenu  défense du statut de membre associé. Les parties devraient s'engager à négocier un accord d'association au Programme européen pour l'industrie de la défense, sur le modèle de la participation norvégienne, ouvrant la participation aux projets d'intérêt commun sans droit de vote et l'admissibilité aux financements de l'article 35. Le précédent existe : les États membres ont taillé pour l'Ukraine des dérogations dans l'EDIP comme dans SAFE, et rien n'interdit d'en faire autant pour un allié aussi peu menaçant que le Canada. L'accord devrait en outre engager les parties à inscrire le Canada, dès la négociation du prochain cadre financier, dans le successeur de l'EDIP au sein de la fenêtre défense du Fonds européen de compétitivité, faute de quoi les règles actuelles y seront [reconduites telles quelles](#). À défaut d'accord, une décision du Conseil pourrait autoriser la participation du Canada aux EDPCI désignés à titre de pays partenaire. En parallèle, le Canada devrait conclure avec l'Agence européenne de défense (AED) un arrangement administratif comparable à ceux dont disposent la Norvège, la Suisse et les États-Unis, qui donne accès aux forums capacitaires, aux projets ad hoc et aux travaux sur l'énergie et l'environnement. Sur le plan opérationnel, Ottawa devrait solliciter son admission à de nouveaux projets de la CSP, au-delà de la mobilité militaire, à commencer par ceux qui touchent à l'Arctique et à l'alerte avancée, tels [ACCESS](#) et [TWISTER](#), qui ne relèvent pas de l'Agence et n'exigent donc pas d'arrangement préalable.

Cet accès doit avoir une contrepartie. Le Canada devrait s'engager à ouvrir ses grands programmes d'acquisition aux fournisseurs européens dans des conditions équivalentes à celles dont bénéficient les fournisseurs canadiens au titre de SAFE, et à faire évoluer sa politique des retombées industrielles et technologiques vers des mécanismes de codéveloppement et de qualification aux chaînes d'approvisionnement européennes. Il devrait également rapprocher son régime de contrôle des exportations de celui de l'Union et accepter, comme les pays de l'EEE, de contribuer financièrement aux programmes auxquels il sera associé. L'Union devrait, de son côté, appliquer aux entités canadiennes, dans les programmes ouverts, les mêmes règles de contenu et de sécurité d'approvisionnement qu'aux pays associés, sans discrimination fondée sur la localisation hors de l'Union.

Rien de cela ne fonctionnera sans un cadre de sécurité de l'information à la hauteur. L'accord Canada-UE de 2005 sur la sécurité des informations devrait être actualisé pour couvrir les échanges nécessaires aux EDPCI, et un canal permanent devrait être établi entre le Centre de la sécurité des télécommunications et les structures européennes compétentes en matière de cybersécurité.

L'accord devrait créer un Conseil industriel de défense Canada-UE, coprésidé par l'Agence d'investissement de défense du Canada et la direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace de la Commission. Ce conseil adopterait des feuilles de route sectorielles (espace, maritime, drones, munitions, données) assorties d'objectifs et d'échéances, et rendrait compte au sommet annuel. Les États membres chefs de file des EDPCI devraient être associés à ses travaux, puisque l'essentiel des

budgets relève d'eux et non de la Commission.

Un garde-fou devrait encadrer cette programmation : une clause de conception hors contrôles américains à l'exportation. Les projets conjoints inscrits dans les feuilles de route seraient conçus, chaque fois que c'est techniquement possible, de manière à éviter les composants soumis à la réglementation américaine sur le trafic d'armes (ITAR), et les parties se consulteraient avant toute décision d'intégration créant une telle dépendance. Cette clause est la clé de voûte de l'ensemble : elle seule rend l'association du Canada compatible avec l'autonomie stratégique européenne, et avec celle que le Canada recherche pour lui-même. Pour en faire la démonstration, les parties pourraient convenir de **concevoir ensemble** au moins un système exempt de tout composant soumis aux contrôles américains à l'exportation.

Lancer sans délai les coopérations mûres

La coopération la plus durable est celle qui s'appuie sur des programmes déjà budgétés des deux côtés et sur des besoins opérationnels que ni l'une ni l'autre des parties ne peut satisfaire seule. Plutôt que de dresser une liste de souhaits, il convient de croiser trois éléments : ce que le Canada s'apprête à acquérir, ce que l'Europe s'apprête à financer, et ce dont les forces des deux rives ont besoin pour assurer la dissuasion et la victoire en cas de conflit. Cet exercice nous amène à proposer cinq chantiers principaux de coopération à développer.

Guerre sous-marine

Le choix du Type 212CD, annoncé le **6 juillet 2026**, fait entrer le Canada dans un programme germano-norvégien existant. La négociation contractuelle, qui doit s'achever à la fin de 2027 en vue de premières livraisons en 2034, portera sur le prix, le séquençement des livraisons, le partage du travail, la propriété intellectuelle et le soutien en service. Du côté européen, l'EDPCI Défense maritime et des fonds marins intégrée est la plus longue (2045) et l'un des plus importants (43 à 72 milliards d'euros). Il regroupe déjà l'Allemagne, la Norvège et quinze autres pays autour de la connaissance du domaine maritime, de la guerre sous-marine et de la protection des infrastructures immergées.

La complémentarité est évidente : le Canada apporte la géographie et une flotte à venir; l'Europe apporte la plateforme et le financement collaboratif. Le risque est que les retombées industrielles canadiennes qui découlent de cette acquisition soient structurées comme des compensations nationales plutôt que comme une insertion dans les chaînes d'approvisionnement européennes, et que le marché naval européen, très fragmenté, se ferme au nouvel entrant. L'une des solutions consiste à tirer profit de ce contrat s'étalant sur plusieurs décennies pour faire du Canada un **coproducteur** plutôt qu'un simple acheteur de sous-marins européens. Ceci pourrait consister, par exemple, en une autorité de conception déléguée sur les modules propres aux sous-marins vendus au Canada; une licence de modification couvrant le soutien en service, les mises à jour et l'intégration de nouveaux systèmes; l'intégration de fournisseurs canadiens à la chaîne d'approvisionnement mondiale de TKMS; ou encore le codéveloppement de capacités connexes aux sous-marins, telles que les missiles, les capteurs et les systèmes sans pilote. Le soutien en service est sans doute le volet le plus accessible à court terme. Une coordination de la maintenance entre les trois marines, assortie d'un accès facilité des sous-marins allemands et norvégiens aux installations canadiennes pour leurs escales, relèverait davantage d'arrangements bilatéraux que du cadre multilatéral, mais les deux devront s'articuler.

Ainsi, dans le domaine sous-marin, l'accord devrait inscrire la participation du Canada à l'EDPCI Défense maritime et des fonds marins intégrée au titre de pays partenaire. Un comité de programme Canada-Allemagne-Norvège pour la classe 212CD devrait couvrir la configuration commune, les torpilles lourdes, les mises à niveau et le soutien en service, afin d'éviter une trop grande divergence entre les trois flottes. S'y ajouterait un mécanisme d'échange d'informations classifiées afin d'accroître la connaissance du domaine maritime. Le Canada contribuerait par ses capteurs, ses données satellites et ses futurs sous-marins et systèmes sans pilote.

Drones et lutte anti-drones

L'EDPCI DECODER (3,5 à 5 milliards d'euros d'ici 2033) réunit vingt-six États membres, la Norvège et l'Ukraine autour de l'achat commun de systèmes sans pilote et de lutte anti-drones, de l'expansion des capacités de production et d'un réseau européen de pôles technologiques du drone. C'est le projet le plus inclusif et le moins protégé par des champions nationaux. Les forces canadiennes ont, de leur côté, des besoins urgents et non pourvus en drones tactiques, en défense anti-drones des bases et en systèmes consommables. Ottawa vient en effet de lancer **l'Initiative liée aux drones de la Défense** (IDD), un mécanisme ayant pour objectif de fournir rapidement l'accès à une vaste gamme de capacités : des drones de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR); des systèmes terrestres, sous-marins et de surface maritimes; des intercepteurs; des munitions et charges explosives; et des systèmes de frappe de précision en profondeur.

La complémentarité est autant industrielle que capacitaire. Les PME canadiennes de l'autonomie, des capteurs et du traitement embarqué pourraient entrer dans les chaînes européennes, et vice-versa, afin d'accroître la résilience de la chaîne d'approvisionnement, la capacité de montée en volume, ainsi que le partage de technologie. C'est dans cet esprit que le Canada a signé une entente avec l'Ukraine pour **produire conjointement** des drones et des capacités anti-drones, où **le tiers des drones** produits au Canada seront fournis à l'Ukraine.

Le Canada pourrait ainsi adhérer à l'EDPCI DECODER et faire intégrer au moins un site d'essais canadien au réseau européen de

pôles technologiques du drone. Un tel site offrirait ce que peu de centres européens peuvent offrir : le climat et les vastes espaces du Grand Nord, qui permettent des vols que la densité du territoire européen rend difficiles. Il gagnerait d'ailleurs à être rattaché aux réseaux d'expérimentation opérationnelle pilotés par l'Agence européenne de défense. Un achat commun de systèmes de lutte anti-drones, associant le Canada et au moins deux États membres, devrait être lancé au titre de SAFE avec un partage de la production entre les deux continents, et les parties devraient convenir d'une reconnaissance mutuelle des certifications d'autonomie et des normes de sécurité des systèmes sans pilote, condition de l'interopérabilité et d'accès aux marchés. Le Canada aurait enfin une carte à jouer dans l'effort que la Commission tente d'engager pour affranchir les chaînes d'approvisionnement des sous-systèmes de drones (batteries, moteurs, contrôleurs de vol) de leur dépendance à l'égard de la Chine et des contrôles américains à l'exportation, par ses compétences industrielles comme par ses matières premières critiques.

Défense aérienne

L'EDPCI EU-FIAMD (*Federated Integrated Air and Missile Defence including Early Warning*), d'une valeur de 55 à 80 milliards d'euros d'ici 2040, vise une architecture fédérée de systèmes de défense aérienne et antimissile. Réunissant 16 pays, il comprend les systèmes d'alerte avancée, de capteurs et de commandement et de contrôle, de manière à fournir une image aérienne unifiée face aux missiles de croisière et hypersoniques. Le portrait européen est plutôt **fragmenté et dispersé**. L'initiative European Sky Shield (ESSI), portée par l'Allemagne, conjugue IRIS-T SLM, NASAMS, Patriot et Arrow 3. La France et l'Italie s'appuient de leur côté sur le SAMP/T NG. Paris et Berlin ont par ailleurs lancé l'initiative **JEWEL**, qui vise à créer un système européen souverain d'alerte avancée contre les menaces balistiques et hypersoniques. Enfin, une **coalition intégrée contre les missiles balistiques**, créée en juillet 2026 et rassemblant une dizaine de pays, dont l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Ukraine, a pour objectif de compléter les systèmes existants et de mettre en commun les bases industrielles de défense en développant une capacité antimissile conjointe, notamment autour du système Freyja de l'Ukrainienne Fire Point.

Le Canada ne fait partie d'aucune de ces initiatives et ne dispose d'aucune capacité sol-air antimissile. Jusqu'à présent, Ottawa n'a fait l'acquisition que de **systèmes de courte portée** RBS 70 NG de SAAB pour ses troupes déployées en Lettonie, ainsi que d'un radar transhorizon dans l'Arctique dans le cadre du processus de modernisation du NORAD pour la défense du continent nord-américain. Ottawa étudie également la possibilité de **participer au « Dôme d'or »**, cher au président Donald Trump. Les deux architectures ne sont toutefois pas de même nature : le « Dôme d'or » vise d'abord l'interception de missiles balistiques intercontinentaux, potentiellement nucléaires, alors que les initiatives européennes relèvent plus classiquement de la défense aérienne élargie, contre les avions, les drones, les missiles de croisière et les missiles balistiques de théâtre.

Elles n'en partagent pas moins le besoin d'alerte avancée et, pour partie, d'interception. C'est toutefois le domaine de coopération le plus sensible entre le Canada et l'Europe. Le NORAD est un commandement d'alerte et de contrôle aérospatial, intimement lié aux capteurs et aux procédures américaines. Les effecteurs, eux, restent nationaux, et le Canada n'en possède aucun depuis 2012. Le SAMP/T NG et l'IRIS-T SLM étant déjà interopérables avec l'IAMD de l'OTAN, l'obstacle n'est pas technique, mais politique. Washington a déjà montré sa sensibilité sur ce point. En mai 2026, le Pentagone a **suspendu sa participation** à la Commission permanente mixte de défense en invoquant les engagements de défense du Canada et la rhétorique de diversification du Premier ministre, plusieurs observateurs y voyant aussi une **pression en faveur des achats américains**. Le Canada gagnerait pourtant autant qu'il risquerait en choisissant des systèmes interopérables avec ses alliés européens, compte tenu de son engagement durable envers la sécurité de l'Europe et de l'interconnexion des deux théâtres en cas d'affrontement avec la Russie. Il pourrait, comme l'Allemagne, combiner systèmes américains et européens, mais avec une difficulté propre : brancher ces effecteurs sur une chaîne de commandement binationale dont l'autre partenaire contrôle les données. L'administration américaine pourrait aller jusqu'à se retirer de la défense conjointe de l'Amérique du Nord en **sabordant le NORAD**, même si cette idée peut sembler contraire aux intérêts américains. Quoi qu'il en soit, il serait illusoire de penser que le territoire canadien est à l'abri de la menace de frappes aériennes de pays hostiles. Le choix canadien devrait donc prendre en considération la rapidité de production des effecteurs et la volonté de leur producteur d'offrir des contrats de production sous licence.

La défense aérienne et antimissile appelle une démarche graduelle, en raison de l'intrication avec les systèmes américains. L'accord devrait établir un protocole d'échange de données d'alerte avancée entre l'architecture EU-FIAMD et les capteurs canadiens (radar transhorizon, futurs moyens spatiaux), conçu de façon à rester compatible avec les obligations du NORAD. Il devrait prévoir un statut d'observateur du Canada au sein de l'EDPCI EU-FIAMD, avec la possibilité de participer aux travaux sur les capteurs, le commandement et les environnements de certification. Compte tenu de la charge symbolique qu'aurait, pour le Canada, tout desserrement du lien avec le NORAD, Ottawa serait en position d'exiger des industriels européens qui proposeraient une solution complémentaire des engagements fermes, dont des chaînes de production locales et l'adaptation des produits aux conditions du Grand Nord. Ceci participerait à la dissémination des capacités de production que l'Europe recherche afin d'accroître sa résilience et son autonomie.

Commandement souverain

L'OTAN a acquis en 2025 le Maven Smart System de Palantir pour le renseignement, le ciblage et l'aide à la décision. Une vingtaine de pays européens utilisent les logiciels de cette entreprise et, selon le **commandant suprême allié Transformation**, il

n'existe pas encore de concurrent réel. La France a testé en juin 2026 [Arcadia](#), un système de commandement et de contrôle fondé sur l'IA et développé avec Mistral AI, Safran, Thales et Airbus. Le [Conseil franco-allemand de défense et de sécurité du 17 juillet](#) a engagé les deux pays vers une dorsale numérique souveraine et une norme européenne de combat collaboratif. Mais [Berlin craint](#) de troquer une dépendance américaine pour une dépendance française, et la Commission a écarté la proposition ARCADIA de la première liste de projets d'intérêt commun, comme elle a reporté l'espace européen de données de défense pour l'IA (EDDS).

Le Canada se trouve dans une position intéressante. Il est l'un des rares pays alliés à abriter un fournisseur de modèles de fondation qui ne soit ni américain ni français : Cohere. Calian et Cohere ont [annoncé](#) en mai 2026 une collaboration pour évaluer et intégrer une IA souveraine, appliquant la plateforme agentique North de Cohere dans des environnements de défense. Le gouvernement canadien a lui-même commencé à déployer North, dont l'argument commercial est justement qu'elle peut tourner sur l'infrastructure propre du client et offrir une solution de rechange aux services américains. Cohere a également conclu un [partenariat](#) avec Thales pour développer des outils d'IA pour la Marine royale canadienne. L'entreprise canadienne pourrait-elle rassurer Berlin de ne pas troquer une dépendance pour une autre ? L'occasion est d'autant plus intéressante que l'OTAN remet ses choix en question. L'Alliance a en effet attribué à Anduril, Palantir et Athea SAS des contrats d'évaluation pour son futur système de commandement et de contrôle aérien. Une offre européenne, adossée à des modèles et à du calcul canadiens, pourrait constituer un jalon dans le développement de capacités de commandement souveraines.

Le Canada devrait être associé aux travaux sur la norme européenne de combat collaboratif, afin que les systèmes canadiens et européens puissent s'interfacer sans passer par un intermédiaire unique. Un cadre commun de responsabilité pour les systèmes d'aide au ciblage assistés par l'IA (contrôle humain, traçabilité, évaluation des dommages) pourrait fonder la coopération dans ce domaine. Le Canada a aussi des atouts à faire valoir dans la couche d'infrastructure, là où les fournisseurs européens de services infonuagiques n'ont pas l'échelle requise : ses capacités de calcul, son énergie et ses compétences en IA sont autant d'éléments à mettre dans la balance d'une offre européenne de commandement souverain.

Frappes de longue portée

La frappe dans la profondeur est devenue centrale à la résistance de l'Ukraine face à l'agression russe. L'Europe en est largement dépourvue au-delà de ses missiles de croisière aéroportés (SCALP-EG/Storm Shadow, Taurus), et la mise en veilleuse, au printemps 2026, du déploiement en Allemagne des lanceurs américains Typhon a rappelé la fragilité d'une solution de comblement reposant sur Washington. Berlin n'y a pas renoncé pour autant. En marge du sommet d'Ankara, le chancelier Friedrich Merz a [obtenu l'autorisation](#) d'acheter des lanceurs Typhon et jusqu'à 400 missiles Tomahawk comme intérimaire dans l'attente d'une solution européenne.

La réponse européenne passe par l'ELSA ([European Long-Range Strike Approach](#)), initiative lancée en juillet 2024 par la France, l'Allemagne, l'Italie et la Pologne, rejointes par le Royaume-Uni et la Suède, qui vise une capacité de frappe terrestre d'une portée de 1 000 à 2 000 kilomètres. En février 2026, les six partenaires ont signé une [lettre d'intention](#) pour développer et acquérir en commun un effecteur à sens unique d'une portée de 500 kilomètres et à faible coût unitaire. MBDA propose de son côté une version terrestre de son missile de croisière naval (Land Cruise Missile Mk- 2), attendue vers 2030. L'Allemagne finance une chaîne de production du Taurus NEO. De leur côté, la France, le Royaume-Uni et l'Italie développent STRATUS, successeur du SCALP-EG/Storm Shadow. L'ELSA n'est pas un EDPCI et échappe aux règles de l'EDIP : c'est un format à géométrie variable, dont l'accès est décidé par ses membres, ce qui le rend à la fois plus incertain et plus négociable pour un pays tiers.

Le Canada a fait ses premiers choix sans l'Europe. En janvier 2026, Ottawa a conclu avec Washington [l'acquisition de 26 lanceurs HIMARS](#). Ottawa a reconnu qu'aucune solution canadienne n'existait et que le système n'était accessible que par le canal américain de vente à l'étranger. Les destroyers de la classe River doivent par ailleurs recevoir des missiles Tomahawk et pour les avions, Ottawa a [retenu](#) en juillet le missile de frappe interarmées (JSM) du norvégien Kongsberg afin d'armer ses F-35. Pour l'essentiel, la capacité de frappe canadienne reposera néanmoins sur des munitions dont les stocks, les cadences de production et les autorisations de réexportation sont sous contrôle américain. C'est précisément la dépendance que l'Europe cherche à réduire.

La complémentarité tient ici moins aux plateformes qu'aux munitions et à la profondeur industrielle. Le premier goulot d'étranglement européen est celui des matières énergétiques (propergols, poudres, charges militaires) et des moteurs-fusées, dont les capacités de production ont fondu au cours des trois dernières décennies. Le Canada dispose de l'une des rares usines de propergols d'Amérique du Nord et d'une filière de munitions qu'il entend relancer. Le deuxième goulot est celui des effecteurs à sens unique et des drones de frappe à bas coût, où le Canada vient de s'engager avec l'Ukraine et où l'ELSA et DECODER se rejoignent. Le troisième est celui de la frappe navale : l'Allemagne et la Norvège développent ensemble le missile supersonique 3SM Tyrfin, successeur du NSM norvégien retenu pour la classe River, dans le cadre du même partenariat qui a produit le 212CD. Un pays qui entre dans ce partenariat par les sous-marins dispose d'un argument naturel pour y entrer aussi par les missiles.

En matière de frappes de longue portée, l'accord devrait prévoir une demande canadienne de participation à l'ELSA, en commençant par le volet des effecteurs à sens unique, où le coût d'entrée est faible et où la production canadienne destinée à l'Ukraine peut être mise à l'échelle. Il devrait inscrire un projet conjoint d'investissement dans les matières énergétiques et les

moteurs-fusées, ouvert aux financements SAFE et aux futurs appels de l'EDIP, assorti d'engagements réciproques d'achat. Le Canada devrait demander à rejoindre le programme 3SM Tyrfing comme troisième partenaire, en contrepartie d'une commande pour la classe River et, le cas échéant, pour les 212CD, et veiller à ce que le contrat HIMARS n'exclue pas l'intégration future de munitions non américaines. Enfin, la clause de conception hors ITAR proposée plus haut devrait s'appliquer en priorité à ce chantier, sans quoi chaque munition européenne intégrée sur une plateforme canadienne restera tributaire d'une autorisation de Washington.

Conditions de réussite et risques

Le premier risque tient à la réaction américaine. Le président Donald Trump a jugé l'idée d'un statut de membre associé « risible » et averti que, s'il y voyait un acte hostile, il imposerait de lourds droits de douane à l'Europe, voire suspendrait les échanges. Pour rassurer, l'accord devrait afficher son désir de standardisation et d'interopérabilité avec les États-Unis si possible, mais également sans eux si nécessaire. Cette posture devrait être articulée de manière à montrer que la montée en puissance des alliés des États-Unis est exactement ce qu'appelle la National Defense Strategy, et que les alliés doivent disposer des moyens d'opérer indépendamment des États-Unis s'ils souhaitent assurer la responsabilité première de leur défense. L'enjeu des normes et des standards est ici central. Les travaux européens sur les références du combat futur, engagés notamment dans certains projets du Fonds européen de la défense selon un cadre distinct des groupes STANAG de l'OTAN, n'en sont qu'à leurs débuts. Y associer dès maintenant un pays tiers de confiance comme le Canada contribuerait à aboutir à des standards plus ouverts, conçus d'emblée pour intégrer des partenaires extérieurs à l'Union.

Le deuxième tient aux rivalités intra-européennes et à la fragmentation de la base industrielle et technologique européenne. L'Europe ne parle pas d'une seule voix sur la place des pays tiers. Paris défend une préférence européenne stricte et une conception restrictive de l'autorité de conception, tandis que Berlin, Varsovie, La Haye et les capitales nordiques privilégient l'ouverture aux partenaires de confiance et la rapidité de livraison. Les grands programmes en témoignent : le SCAF et le MGCS s'enlisent dans des querelles de partage du travail, et le projet d'un rival européen de Palantir se heurte à la crainte allemande de substituer une dépendance française à une dépendance américaine. Le marché naval est réparti entre Naval Group, Fincantieri, TKMS, Damen et Navantia, alors que l'aéronautique est plus concentrée encore autour de Dassault et d'Airbus. Chaque EDPCI est dominé par un ou deux États chefs de file qui contrôlent l'essentiel des budgets.

Pour le Canada, le risque est double : être instrumentalisé par un camp contre l'autre, ou se voir opposer les règles les plus restrictives au nom d'un consensus européen qui n'existe pas. La solution consiste à choisir ses partenaires chantier par chantier plutôt que de miser sur un seul allié européen, à privilégier les formats où l'accès des pays tiers est déjà acquis (la Norvège dans les EDPCI, le Royaume-Uni dans l'ELSA), et à faire valoir que l'apport canadien ne concurrence aucun champion national, mais comble des lacunes que l'Europe reconnaît elle-même en matière de munitions, capteurs arctiques, calcul et modèles d'IA, capacité de production, etc.

Le troisième tient aux investissements en recherche et développement. Les EDPCI et le Fonds européen de la défense financent d'abord le développement en commun de capacités futures, et l'admissibilité aux financements suppose une contribution en nature ou en argent des participants. Or, le Canada consacre à la recherche et au développement de défense une part très faible de son budget militaire, bien inférieure à celle des grands alliés, et l'essentiel de cet effort transite par des programmes de petite taille. L'ambition et les moyens doivent se rejoindre. Sans une enveloppe dédiée au codéveloppement avec les partenaires européens, le Canada entrera dans les projets communs comme fournisseur de composants et de main-d'œuvre, non comme détenteur de propriété intellectuelle, et les retombées se limiteront à la production sous licence.

L'accord devrait donc s'accompagner, du côté canadien, d'un engagement budgétaire pluriannuel en recherche et développement de défense. Une fenêtre canadienne de cofinancement des projets du Fonds européen de la défense, sur le modèle des arrangements consentis à la Norvège, permettrait aux laboratoires et aux entreprises canadiens de se joindre aux consortiums européens sans attendre une révision du règlement. Le risque inverse doit aussi être nommé : une part importante de la recherche de défense canadienne reste imbriquée dans des programmes américains soumis à l'ITAR, ce qui limite ce que le Canada peut apporter à des projets conçus précisément pour s'en affranchir. La [Banque de défense, de sécurité et de résilience](#) proposée par Ottawa, que Berlin et Paris auraient intérêt à appuyer et qui pourrait être fusionnée avec le mécanisme multilatéral de défense proposé par Londres, offrirait un cadre pour financer ces coopérations à l'échelle d'une coalition réunissant le Royaume-Uni, le Canada et les États membres.

★

★ ★

Le statut de membre associé est, à ce jour, une proposition purement politique. Il ne deviendra une réalité opérationnelle que s'il reçoit une définition juridique, et celle-ci devra préciser comment un membre associé accède aux instruments de la boîte à outils européenne en matière de défense. L'EDIP en est la pièce maîtresse. C'est par lui que passent les projets d'intérêt commun, les financements collaboratifs et, demain, les règles de préférence européenne. Le sommet de Montréal devrait donc fixer quatre engagements : l'ouverture d'une négociation d'association du Canada à l'EDIP et à son successeur, la création d'un Conseil industriel de défense Canada-UE chargé d'en préparer les feuilles de route, l'adoption d'une clause de conception hors contrôles

américains à l'exportation, et le lancement immédiat des cinq chantiers décrits ici, dont chacun s'appuie sur des programmes déjà budgétés des deux côtés de l'Atlantique. L'Union y gagnerait un modèle pour structurer ses relations avec d'autres partenaires de confiance, à commencer par le Royaume-Uni.

Crédits photo : [Dati Bendo/Wikicommons](#)

— — — — —

Justin Massie

Justin Massie est professeur titulaire de science politique à l'Université du Québec à Montréal et directeur du Réseau d'analyse stratégique. Il est également codirecteur de la plateforme Le Rubicon.

Comment citer cette publication

Justin Massie, « Donner un sens au statut de membre associé : l'adhésion du Canada à l'EDIP », *Le Rubicon*, vol. 6, 9 octobre 2026 [<https://lerubicon.org/donner-un-sens-au-statut-de-membre-associe-ladhesion-du-canada-a-ledip/>].

